



Office municipal
d'habitation de Laval

L'ÉLAN

Octobre 2022

Le journal
pour les résidents
des habitations de
l'Office municipal
d'habitation de Laval



Sensibilisation

La collecte
des matières
organiques

p.3



Départ

Quoi faire si
je désire quitter
mon logement ?

p.5



Concours

Balcons fleuris
2022

p.8

Dans ce numéro :

Mot de la directrice	2
Mot du CCR	2
La collecte des matières organiques	3
Bon à savoir!	4
Apparence et encombrement	4
Quoi faire si je désire quitter mon logement ?	5
Chansonniers à la résidence Cartier	5
Qu'est-ce que la clé Amazon ?	6
L'Écocentre de Laval	6
Travaux 2022	7
Balcons fleuris 2022	8
Merci chers locataires	8

Reconnaissance

« Nous savons que nous irons plus loin en unissant nos efforts. »

La reconnaissance est au cœur des quatre valeurs de l'Office. Au mois de septembre, lors de notre activité soirée reconnaissance, nous avons eu l'opportunité de mettre en avant la contribution de nos employés.



Comme dans toutes les organisations, nos activités en présentiel ont repris; de l'avis de tous, cela fait du bien de se revoir pour les plus anciens et enfin se connaître pour les nouveaux autrement qu'à travers un écran. Il n'y a rien comme le contact humain ou le son d'un éclat de rire et l'effet d'entraînement que cela occasionne.

Cet événement nous a permis de dire à nos équipes : nous reconnaissons

vos contributions au maintien de la mission et nous apprécions le travail accompli quotidiennement auprès de nos locataires. Lors de cette activité, les années d'ancienneté ont grandement été reconnues; dans nos équipes nous comptons des employés cumulant plus de 30 années d'ancienneté, mais que ce soit 30 ans ou 3 semaines, l'Office reconnaît que chaque membre de son équipe est essentiel à la réussite de sa mission.



Une publication de l'Office municipal
d'habitation de Laval

Direction de la rédaction
L'équipe du journal

Révision
L'équipe du journal

Photos
L'équipe de l'Office

Graphisme
Designer pompier

Impression
Documax

Tirage
1 800 exemplaires

Questions et commentaires
communication@omhlaval.ca

Éditeur
Office municipal d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8
T 450 688-0184
F 450 688-9023
Site web : omhlaval.ca
Courriel : info@omhlaval.ca

Directrice générale
Isabelle Pépin

Président
Nicholas Borne

Dépôt légal, Bibliothèque
et Archives nationales du Québec,
juillet 2016 / ISBN 978—2 9816104

Suivez-nous !



Mot de la directrice



En première page de ce numéro, nous avons présenté l'activité reconnaissance à nos employés qui a eu lieu il y a quelques semaines. Chaque membre de notre équipe est important dans le bon fonctionnement d'une organisation aussi grande que la nôtre, toutefois nos employés ne sont pas les seuls nécessaires pour que tout fonctionne.

Notre mission est d'offrir des milieux de vie sécuritaires, inclusifs, stimulants et conviviaux, et pour y arriver, nous avons la chance de compter sur d'autres joueurs bien importants : les locataires!! Qui de mieux placé qu'une personne vivant dans un immeuble pour bien comprendre sa réalité, s'impliquer, proposer des améliorations et contribuer au mieux-vivre ensemble?

Dans plusieurs de nos immeubles, il est aussi possible de compter sur des associations de locataires. Ces dernières, tel qu'indiqué sur le site internet de la Fédération de locataires en HLM du Québec, permettent de décider et d'agir collectivement sur nos communautés afin de contribuer à faire de nos milieux de vie des endroits dynamiques et agréables offrant des activités, tisser des liens sociaux et améliorer l'entraide. Les associations ont aussi un pouvoir d'influence important sur divers sujets qui touchent la qualité de vie des locataires.

De plus, nous avons aussi un Comité consultatif des résidents (CCR) en place. Ce dernier est formé à partir des diverses associations de locataires et se veut le porte-parole de l'ensemble des associations de locataires. Fait bien important, le CCR élit deux locataires sur le Conseil d'administration de l'Office. Nos locataires se retrouvent ainsi bien représentés à l'instance décisionnelle de l'Office!

En conclusion, on peut dire que si l'Office gère les immeubles, le ciment de ces milieux de vie est bien souvent les locataires eux-mêmes et nous vous en sommes reconnaissants!!

Isabelle Pépin

Mot du CCR

Résultat de l'élection du représentant des locataires

au comité de sélection de l'OMH de Laval



Le comité consultatif des résidents (CCR) a procédé à l'élection des représentants des locataires au comité de sélection de l'OMH de Laval.

Félicitations à Mme Liette Bergeron, qui a été élue par acclamation.

Merci Liette d'avoir généreusement accepté de poursuivre votre mandat pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Jean-Pierre Le Bouar
Président du CCR

Sensibilisation

La collecte des matières organiques



L'Office encourage les résidents à participer à la collecte des matières organiques suite à la distribution de minibacs offerts par la Ville de Laval depuis 2020 dans les immeubles de 8 logements et plus. À ce jour, les locataires de 12 immeubles du parc immobilier de l'Office contribuent à la préservation de notre planète en disposant leurs matières organiques aux endroits prévus.

C'est en prenant soin de notre environnement que chacun d'entre nous contribue à réduire les gaz à effet de serre, enrichir les sols, prévenir les changements climatiques et favoriser un milieu de vie propre et sain pour nos enfants et pour les générations futures.



Trucs et astuces

- Couvrez le fond de votre minibac de sac en papier ou papier journal.
- Pour neutraliser les odeurs de votre minibac, saupoudrez de bicarbonate de soude et transvidez-le régulièrement.
- Aspergez votre minibac de sel ou de vinaigre pour éloigner les mouches à fruits.
- En été, conservez les restes de viande et carcasses dans le congélateur et déposez-les dans votre minibac au moment de la collecte.
- Nettoyez votre minibac d'eau et de savon doux pour éliminer toute nuisance.

Matières acceptées

Résidus alimentaires

- Fruits et légumes cuisinés ou non
- Filtres de café, résidus de thé
- Noix (coquilles et écales)
- Œufs, pains, céréales, grains et pâtes
- Produits alimentaires en poudre (farine, sucre et autres)
- Restants de table
- Viandes, poissons et fruits de mer

Résidus de jardin

- Écorces, copeaux et racines
- Feuilles mortes, gazon
- Sable et terre à jardin
- Petites branches et brindilles

Matières refusées

- Médicaments
- Couches et serviettes sanitaires
- Essuie-tout souillés de produits nettoyants
- Mousse de sècheuse
- Plantes envahissantes (herbe à puce, etc.)
- Plastique, tissus, vêtements

Bon à savoir!

Certains de nos logements possèdent les thermostats pour chauffage Stelpro et ces derniers ont deux modèles.

Modèle 1

Le bouton du haut sert à augmenter la température et celui du bas à la diminuer.



Modèle 2

La flèche de gauche augmente la température et celle de droite va la diminuer.



Climatiseurs

ATTENTION :
Le climatiseur doit être enlevé au plus tard le 31 octobre.



Règlement du mois

Apparence et encombrement



Le locataire n'encombrera pas l'extérieur ou l'intérieur des lieux loués ou des espaces publics ou communs (corridors, entrées communes, balcons, escaliers, garage, espaces de stationnement, etc.) de cartons, boîtes, meubles, bicyclettes, quadriporteurs, carrosses ou de tout autre objet incluant les abris temporaires ou permanents sur les balcons et sur le terrain. Aucun tapis, objets ou chaussures ne seront tolérés dans les corridors ou devant les portes. L'Office aura le droit d'enlever, aux frais du locataire, tout ce qui constituera un encombrement ou un danger.

Les boîtes à fleurs sont permises, mais elles doivent être installées et fixées solidement vers l'intérieur du balcon et sont sous la responsabilité du locataire. Il est interdit de suspendre des vêtements ou autres objets sur les garde-corps.

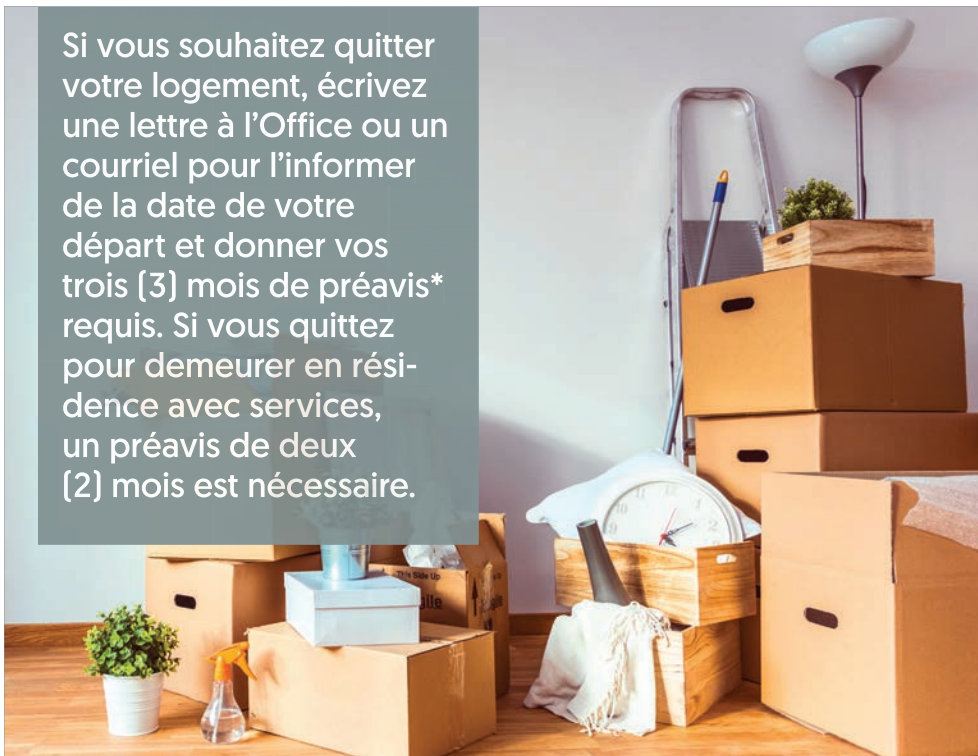


Toutes décorations relatives à un événement (Noël, Halloween, etc.) doivent être installées au plus tôt un mois avant l'événement et doivent être enlevées au plus tard un mois après l'événement.

Départ

Quoi faire si je désire quitter mon logement?

Si vous souhaitez quitter votre logement, écrivez une lettre à l'Office ou un courriel pour l'informer de la date de votre départ et donner vos trois (3) mois de préavis* requis. Si vous quittez pour demeurer en résidence avec services, un préavis de deux (2) mois est nécessaire.



Suite à la résiliation de votre bail, voici ce que vous devez respecter lors de votre départ :

- Retournez votre vignette si vous avez un stationnement
- Déposez tous les déchets aux endroits désignés
- Enlevez les tapis personnels et tout type de revêtement de sol ajoutés
- Réparez les moustiquaires que vous avez endommagées ou remplacez celles qui manquent
- Remettez en place tout autre équipement que vous avez changé (ex : luminaire, poignées, etc.)
- Videz le casier de rangement intérieur ou la remise extérieure, s'il y a lieu
- Libérez votre logement de tous les effets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (cour et balcon) sans exception
- Rapportez les clés au bureau de l'Office au plus tard à la date de résiliation au dossier

Si le lendemain de la résiliation de votre bail il reste des effets (meubles, accessoires de décoration, parures de fenêtre, coupole, etc.), l'Office pourra en disposer comme bon lui semble. Prendre note que le travail sera effectué entièrement à vos frais.

Laissez votre logement dans un état convenable conforme à une utilisation normale.

Si l'état du logement ne répond pas à ces critères, l'Office fera les réparations qui s'imposent et le travail effectué sera entièrement à vos frais.

* Le délai de préavis indiqué ici est uniquement pour les HLM de Laval. Les locataires des autres programmes (Accès logis, Logement abordable, etc.) doivent respecter les dates inscrites au bail. Voir le site de la Régie du logement pour les exceptions.

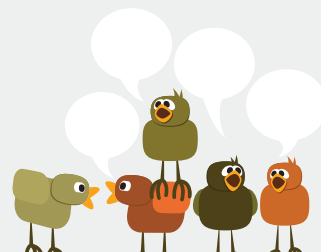


Chansonniers à la résidence Cartier



Grâce au partenariat avec le député libéral de Laval-des-Rapides, Saul Polo, et en collaboration avec le Centre communautaire Le Rendez-vous des Aînés, les chansonniers DuoRémi reviennent en force encore cette année à la résidence Cartier!

Le mauvais temps n'a pas ralenti les locataires qui se sont réunis dans la salle communautaire pour venir danser sur les airs de la chanson « Ça fait rire les oiseaux » de la Compagnie Créole et faire quelques pas de danse en ligne sur des classiques de chansons western. Généreux pour ses aînés, Saul Polo a offert une belle valse à Mme Thérèse Noël.



Nouveau service

Qu'est-ce que la clé Amazon ?

Amazon vient de lancer un nouveau service appelé *Amazon Key* (clé Amazon). Il s'agit d'un service de livraison qui permet au livreur d'Amazon d'accéder temporairement à votre immeuble pour y déposer le colis que vous avez commandé et le déposer directement sur le pas de votre porte.



Jusqu'à maintenant, ce dispositif a été installé dans environ 60 % de nos immeubles.

Comment ça fonctionne ?

Vous avez placé une commande chez Amazon et on vous donne une date de livraison. Cependant, vous ne pourrez être à la maison cette journée-là. Vous pouvez demander à un voisin d'attendre pour vous. Mais plus simple encore avec la clé Amazon.

1. Le livreur sonne à votre porte et vous êtes absent;
2. Il demande l'accès via la clé Amazon (un dispositif caché installé dans l'immeuble). Ce dispositif vérifie les coordonnées du livreur, l'adresse de livraison et l'heure, si toutes les informations sont correctes, l'accès à l'immeuble est permis au livreur;
3. Une fois les informations validées, le livreur reçoit un accès temporaire et limité dans le temps pour faire sa livraison;
4. Le livreur cognera à votre porte d'appartement et laissera le colis sur le pas de la porte;
5. Il quitte le bâtiment et ne peut revenir à l'intérieur après l'expiration du temps qui lui a été accordé.

Nouveau

L'Écocentre de Laval



Les locataires de l'Office peuvent accéder au premier écocentre de la Ville de Laval. Ce dernier est situé au 1205, boul. Dagenais Ouest à l'intersection du boulevard Bellerose dans Vimont.

L'écocentre permettra aux résidents de Laval de se débarrasser de nombreuses matières de façon conforme et sécuritaire. Les heures d'ouvertures sont :

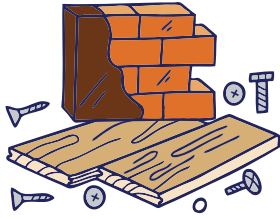
Lundi et mardi :	8 h à 17 h 30
Mercredi, jeudi et vendredi :	8 h à 19 h 30
Samedi et dimanche :	8 h à 17 h 30

Parmi les matières acceptées, mentionnons les résidus domestiques dangereux, les produits électroniques, les matériaux de construction, les matelas, les électroménagers dont les appareils réfrigérants, les bonbonnes de propane, les pneus ainsi que les vêtements, les branches et le carton.

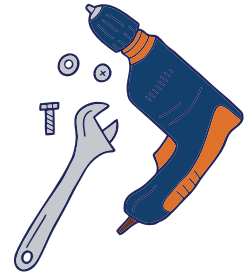
Source : Ville de Laval



Agenda



Travaux 2022



Habitations de la Renaissance

Les travaux consistent à refaire l'apparence extérieure du bâtiment ainsi que l'entrée principale. Cela comprend, l'isolation, l'éclairage extérieur, les gouttières et les terrasses. Les travaux sont presque terminés. Sur les photos ci-dessous, il est possible de voir le résultat du bâtiment situé au 2155, boulevard de la Renaissance.



Habitations Laval-Ouest

Pour la rénovation des cuisines et salles de bains, les travaux ont débuté le 14 mars dernier et se déroulent dans les délais. Nous avons complété tous les logements à rénover. L'ensemble des travaux se termineront sous peu. Ci-dessous des photos montrant le résultat.



Manoir des Mille-Îles

Les travaux de toiture sont maintenant terminés.

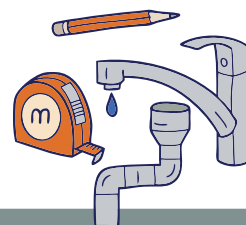
Manoir Marc-Perron

Les travaux de rénovation de la descente sont complétés.



Résidence Monod

Des travaux majeurs devraient commencer bientôt. Les murs extérieurs seront ré-isolés, les conduites d'eau seront changées, le réseau électrique sera mis à jour, les planchers seront refaits et les cuisines et salles de bain rénovées.





Concours

Balcons fleuris 2022

Cette année encore, nous avons procédé à un tirage au sort parmi toutes les participations reçues et les gagnants sont :

- **Gilberte Daigle**, Résidence Chomedey
- **Judy Anacoura**, Habitations Val-Martin
- **Karine Bertrand**, Habitations Laval-Ouest
- **L'association des locataires de la Résidence Cartier**
- **L'association des locataires du manoir des Châteaux**
- **L'association des locataires du Manoir du Sablon**



Merci à tous les participants et félicitations aux gagnants de l'édition 2022.



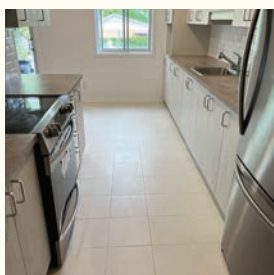
Mention d'honneur

Merci

chers locataires...

De prendre le temps de nous écrire pour souligner le beau travail de collaboration des employés de l'Office par souci d'offrir aux locataires un milieu de vie sain, dynamique et sécuritaire.

De dire bravo aux employés et aux professionnels pour les travaux majeurs réalisés dans votre immeuble pour la rénovation de cuisine digne d'un magazine.



Office municipal
d'habitation de Laval

Pour nous joindre



**Heures d'ouverture
de nos bureaux**
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 15 à 16 h 30



T 450 688-0184
F 450 688-9023



www.omhlaval.ca
info@omhlaval.ca



Office municipal
d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8

Info santé : 811

Info social : 811 option 2

Info ressources : 211

Ville de Laval : 311



Vos réactions

Si vous désirez que nous parlions d'un sujet qui pourrait vous intéresser, n'hésitez pas à nous en faire part :
communication@omhlaval.ca